

La Plateforme RSE, instance consultative placée auprès du Premier ministre, installée à France Stratégie, réunit les parties prenantes françaises de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale du Covid-19, elle invite ses membres à faire part de leurs réflexions.

## LA RSE, UN LEVIER D'ACTION ET DE REACTION FACE A LA CRISE



par **ORÉE**  
représentée à la Plateforme RSE par Patricia Savin

**L'épidémie du COVID 19 interroge notre modèle de développement et son impact social, environnemental et économique. Face à ce bouleversement, la RSE apparait plus que jamais comme un levier efficace pour une plus grande résilience de nos sociétés. Les entreprises, acteurs économiques incontournables de la transition vers un modèle plus soutenable, sont en première ligne de ce changement. La RSE est un outil stratégique majeur pour les guider.**

Les activités d'ORÉE et son expertise sur les sujets de reporting RSE sont donc à la croisée des chemins, entre ce présent en crise et ce futur à réinventer.

L'association assure donc en télétravail la continuité d'une partie de son activité, en travaillant avec ses divers partenaires sur ses trois grandes priorités : Biodiversité & Économie, Économie circulaire et Reporting RSE/Ancrage local, participant ainsi à la réflexion autour de la société de demain.

Les travaux précédents d'ORÉE s'inscrivent pleinement dans cette volonté de faire du reporting RSE un levier de changement des impacts des entreprises :

- Le livrable intitulé « **La transposition de la Directive européenne : une opportunité pour repenser votre reporting RSE** » publié en mars 2018, appelle les entreprises à considérer la RSE comme un enjeu stratégique, à travers l'outil de pilotage que représente le reporting ;

- Le « **Bilan de la première année d'application de la DPEF** » publié en février 2020, s'inscrit dans la continuité de ces travaux en analysant la façon dont les entreprises françaises se sont emparées de ce premier exercice de la DPEF, en abordant les évolutions à venir pour la DPEF.

Dans la perspective de la révision de la Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014, ORÉE a orienté le cycle 2020 de son Groupe de Travail Reporting RSE sur l'élaboration d'un socle réglementaire commun d'indicateurs clés de performance environnementaux, tout en étudiant la faisabilité et la pertinence d'un tel socle, en collaboration avec le ministère de la Transition écologique et solidaire.

ORÉE se mobilise donc pour continuer à faire vivre la réflexion, à nourrir l'intelligence collective de ses travaux afin d'apporter sa contribution à la construction du monde demain.